

RÈGLEMENT :

1 : ORGANISATEUR

L'association "Les Picrates" et SNCF Limousin organisent un concours sous la forme d'un appel à textes. Le concours débutera le 1er décembre 2014 et se terminera le 13 juin 2015, jour de la remise des prix.

2 : PARTICIPANTS

Cet appel à textes est ouvert à toutes les personnes mineures ou majeures, âgées de moins de 26 ans à la date limite de participation, fixée au 30 avril 2015 et résidant en France ou à l'étranger. Les mineurs souhaitant participer doivent avoir l'accord de leurs parents. La participation est gratuite. Le prix ne peut être attribué qu'une seule fois à un auteur. Toute indication erronée, incomplète ou frauduleuse entraînera l'annulation de la participation.

3 – INTITULÉ DU CONCOURS

“Nouvelles noires du rail”, prix de la nouvelle francophone noire ou policière ouvert aux jeunes auteurs.

4 : THEME ET MODALITES DU CONCOURS

Le thème retenu en 2015 est l'**univers ferroviaire**. Les textes doivent être des nouvelles noires ou policières rédigées en français. Les textes proposés devront être inédits et comporter obligatoirement **un** élément faisant référence au monde ferroviaire (concernant soit les lieux, les personnages ou l'intrigue).

Les contributions ne respectant pas ce cadre ne seront pas retenues. Une seule contribution par personne sera acceptée.

Le concours s'organise en deux catégories d'âge :

- Moins de 18 ans
- De 18 à moins de 26 ans

Les contributions devront être inédites et les textes devront comporter entre 5 et 10 pages, soit 15 000 à 30 000 signes (espaces compris, simple interligne, police Arial ou Times New Roman taille 12).

Les contributions devront être adressées soit :

- par courriel à nouvellesnoiresdurail@sncf.fr
Les fichiers en pièce jointe devront être au format .doc, .docx, .rtf, .odt ou .txt.
- par courrier à l'adresse :
NOUVELLES NOIRES DU RAIL
SNCF
7 place Maison-Dieu
87036 Limoges Cedex

Tous les envois (courriel ou papier) devront être accompagnés d'un exemplaire de l'Annexe 1 signé.

Les contributions non retenues ne seront pas utilisées et ne seront pas retournées à leurs auteurs. La participation implique la compréhension et le respect intégral du présent règlement.

Les contributions publiées restent la propriété de leurs auteurs respectifs et ne seront pas utilisées à d'autres fins sans le consentement des auteurs.

5 : RECOMPENSE

L'appel à textes ne présente aucun caractère lucratif ni pour les auteurs, ni pour les structures engagées soit les Editions le Bruit des Autres et l'association Les Picrates, et toutes les autres structures souhaitant au-delà de la date de publication du règlement participer au projet.

Les contributions retenues seront publiées dans un recueil à diffusion limitée, un minimum de 300 exemplaires, qui paraîtra en 2015 et sera distribué dans certains trains TER de la région Limousin. Le recueil sera diffusé au format PDF sur le site <http://nouvelles-noires-du-rail.e-monsite.com/> tout le temps de l'événement.

Deux prix seront remis :

- le prix de la meilleure nouvelle pour les moins de 18 ans
- le prix de la meilleure nouvelle pour les 18 à moins de 26 ans

Ces prix seront remis aux lauréats par un auteur reconnu de roman policier à l'occasion de la quatrième édition de VINS NOIRS (manifestation alliant roman policier et terroir) le 13 juin 2015. Les lauréats se partageront une bourse de **1 000 €**, attribuée pour moitié à chaque lauréat.

Les cinq meilleurs textes feront l'objet d'une publication en recueil qui sera diffusée gratuitement sur le réseau SNCF Limousin en partenariat avec les éditions "Le bruit des autres". Les auteurs retenus accepteront de céder gracieusement leurs droits pour cette publication, étant bien entendu qu'ils conserveront par ailleurs l'entière propriété de leurs œuvres pour d'éventuelles publications ultérieures.

6 : CONTACT

Pour toute question relative au concours, écrire à nouvellesnoiresdurail@sncf.fr ou par courrier à :

NOUVELLES NOIRES DU RAIL
SNCF
7 place Maison-Dieu
87036 Limoges Cedex

avec pour objet : NOUVELLES NOIRES DU RAIL

7: JURY

Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

Il est composé au minimum de cinq personnes (deux représentants de SNCF et trois experts). Il retiendra les cinq meilleurs textes par catégorie d'âge pour la sélection finale. Les auteurs récompensés seront avisés par courriel, courrier ou téléphone au plus tard le 31 mai 2015.

8 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

« Les informations recueillies ne feront pas l'objet d'un traitement informatique particulier, si ce n'est pour contacter les participants au concours.

Les destinataires des données sont : les membres du jury.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à SNCF - DAT Limousin, 7 place Maison Dieu, 87036 Limoges cedex.

Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

Il est entendu que :

L'auteur cède à l'éditeur les droits de propriété littéraire et artistique afférents aux contributions en vue de leur exploitation dans le cadre de l'événement, tous supports de communication interne ou externe dans les conditions ci-après définies :

- La présente cession est consentie pour la France et les pays francophones.
- La présente cession est consentie dans le cadre de la réalisation de tous les supports de communication interne et externe ainsi qu'à tous ses établissements et filiales. Toutefois, cette cession exclut toute exploitation à des fins commerciales.
- L'auteur se déclare être l'unique titulaire des droits de propriété littéraire et artistique et garantit à l'éditeur la jouissance paisible et entière des droits présentement consentis, contre tous les troubles, revendications et évictions quelconques.
- De son côté, l'éditeur s'engage à assurer l'exploitation des droits cédés dans des conditions propres à permettre à l'auteur la protection de son droit moral.
- Conformément aux exigences de l'article L. 121-1 du Code de la propriété intellectuelle, l'éditeur s'engage notamment à mentionner sur chaque reproduction ou représentation des contributions le nom suivant : PRIX "NOUVELLES NOIRES DU RAIL 2014" ou Sélection "NOUVELLES NOIRES DU RAIL 2014".
- En revanche, l'éditeur se réserve le droit d'adapter les contributions aux besoins de l'exploitation consentie (recadrage, numérisation, mise en forme, ...).

9 : LITIGES :

Le règlement du présent concours est déposé chez maître Fananas, Huissier de justice à Limoges. Le site internet hébergeant le présent règlement est régi par le droit français. Le cas échéant, sauf dispositions d'ordre public contraires, tout litige sera soumis au Tribunal compétent de Limoges (France). Les réclamations ou litiges issues de l'interprétation ou de l'exécution de ce règlement devront être soumis, par lettre recommandée avec avis de réception, à l'adresse "NOUVELLES NOIRES DU RAIL", 7 place Maison-Dieu – 87036 Limoges Cedex.

10 : PARTENAIRES :

Editions Le bruit des Autres
Vins Noirs

Fait à Limoges le

Pour SNCF Limousin

Pour Les Picrates

Laurent BEUCAIRE

Franck Linol ou Joël Nivard